

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION BADMINTON



ARTICLE 1 – Définition

La section Badminton (SLSN Badminton) fait partie d'une association multisport « Sport et Loisirs en Suisse Normande » (SLSN) et est affiliée à la FFBAD.

Les statuts de l'association sont consultables sur demande.

Un « *bureau* », au sein de la section badminton, permet d'organiser son fonctionnement et la vie de la section. (cf. organigramme affiché)

ARTICLE 2 – Adhésion

L'adhésion à la section badminton entraîne l'adhésion au SLSN et l'acceptation du présent règlement intérieur de la section.

Toute personne désirant exprimer une requête peut prendre contact avec le Président ou un Membre du bureau Directeur du SLSN (cf. organigramme).

Tout adhérent au SLSN Badminton est licencié à la FFBAD. A ce titre, il dispose d'une couverture d'assurance en cas d'accident lié à la pratique normale de l'activité. Elle peut être étendue aux joueurs occasionnels (séances d'essai, activité de découverte...).

La Fédération Française de Badminton propose une assurance complémentaire à laquelle tout licencié peut souscrire. Les informations sur cette assurance complémentaire sont disponibles auprès des membres du *bureau* ou par voie d'affichage.

L'adhésion se fait par :

- Le formulaire d'inscription à l'association SLSN (+ Fiche d'autorisation parentale pour les mineurs),

- La production d'un certificat médical,
- Le paiement de la cotisation auprès de la section SLSN Badminton.

Le renouvellement de l'adhésion n'est possible que si l'adhérent est à jour du règlement des factures émises l'année précédente.

Le responsable de section en accord avec le comité directeur du SLSN se réserve le droit de refuser une adhésion ou de refuser l'accès d'un adhérent aux infrastructures en cas de manquement au règlement.

L'adhésion à la section permet aux adhérents de pratiquer le badminton pendant les créneaux d'ouverture et de s'inscrire aux compétitions et stages proposés par la section badminton, le comité départemental ou la ligue régionale de badminton.

L'adhérent peut participer à la vie de la section en aidant à l'organisation des compétitions ou en s'impliquant dans le fonctionnement de la section.

ARTICLE 3 – créneaux d'ouverture

Lieu	Horaires	Public concerné
Gymnase La Varende	Lundis 17h15 – 19h <i>sauf pendant les vacances scolaires</i>	Adultes + benjamins, minimes.
Gymnase Tellier	Lundis et jeudis 18h15 – 21h30	Adultes Cadets et Juniors
		Pendant les vacances scolaires, les Benjamins et minimes peuvent être accueillis s'ils sont <u>encadrés par un parent adhérent</u> et qu'ils bénéficient de <u>l'accord d'un responsable de section</u> .
Gymnase Tellier	mercredi 17h30 – 19h45	Ecole de Badminton

Les adhérents participent à l'installation et au démontage des terrains à leur arrivée et départ.

L'invitation d'un joueur extérieur à la section doit se faire :

- Avec l'accord d'un membre du *bureau de section*,
- avec la présentation d'une licence.

ARTICLE 4 - Fonctionnement de l'école de Bad

Les horaires et lieux d'entraînement, les encadrants et leur niveau de formation sont chaque année déclarés auprès de la FFBAD.

C'est l'équipe d'encadrants en concertation avec le bureau qui détermine annuellement les effectifs maximum accueillis, fonction du niveau d'encadrement.

Les encadrants sont bénévoles. C'est pourquoi, sauf exception, les entraînements ne sont assurés que pendant la période scolaire. Pour cause de disponibilité, il peut arriver également que des entraînements soient annulés. Dans ce cas, les familles sont averties directement par SMS. Les cours ne sont pas rattrapés. Enfin, la présence des encadrants aux compétitions n'est assurée que sur la base du volontariat.

En cas de difficulté ou désaccord avec un membre de l'équipe encadrante, il est demandé aux familles de se mettre en rapport avec un membre du *bureau de la section* par les voies directes et aussitôt après la difficulté repérée (cf. organigramme).

ARTICLE 5 – Assurance et déplacements

L'inscription aux stages ou compétitions se faisant sur la base du volontariat, les déplacements sont à la charge des personnes concernées ou leurs représentants légaux (frais et organisation). Toute personne susceptible de transporter des adhérents de la section badminton (enfants ou adultes) le fait sous sa propre responsabilité et devra, dans son propre intérêt, avoir pris les dispositions nécessaires, auprès de son Cabinet d'assurance, garantissant le transport des dites personnes.

En cas d'accident corporel lors d'un entraînement, stage ou tournoi, il convient de s'adresser à un membre *du bureau de section* qui indiquera les démarches à suivre en vue d'une déclaration à la FFBAD.

ARTICLE 6 – tenue vestimentaire et matériel

Les gymnases sont mis à disposition par la commune de Condé-sur-Noireau. Les adhérents sont tenus de respecter l'équipement mis à leur disposition.

Les volants plastiques sont fournis pour les entraînements.

La section fournit les volants plume aux jeunes compétiteurs ainsi qu'aux équipes d'interclub.

Les adhérents participant à des compétitions ont la possibilité d'acheter des volants plume à tarif préférentiel à la section en fonction des stocks.

Il est demandé aux joueurs de porter des chaussures et une tenue adaptées à la pratique du badminton et respectant les consignes de l'équipement sportif mis à disposition.

Pour les compétitions, les joueurs sont invités à prendre connaissance des règlements spécifiques qui leur sont transmis au moment de l'inscription ainsi que du code de conduite du joueur disponible sur le site de la FFBAD.

ARTICLE 7 – Cordage

Le SLSN Badminton peut proposer à ses adhérents un service de cordage des raquettes réalisé en interne par un membre bénévole de la section. Le tarif de ce service est affiché en début d'année.

A ce titre, il convient de préciser :

- que chaque raquette doit être remise en mains propres à la personne chargée du cordage, après vérification par le propriétaire de l'état de sa raquette et entente sur la tension requise et/ou choisie,
- que chaque défaut sur le cadre doit être signalé au moment de la remise de la raquette (fissure, éclat, torsion...),

- que le SLSN Badminton ne sera pas tenu responsable de la casse d'une raquette lors des opérations de cordage, les défauts invisibles ou non détectés pouvant avoir contribué à sa fragilisation,

- que l'adhérent accepte le risque inhérent à ces opérations et s'engage à ne pas poursuivre le SLSN Badminton en cas de casse de sa raquette.

ARTICLE 7 – Inscription aux compétitions

Tous les adhérents peuvent faire de la compétition.

Le calendrier des compétitions peut être consulté sur les panneaux d'affichage ou sur le site internet du Comité départemental du Calvados (badminton-calvados.fr).

Les inscriptions se font auprès des référents compétitions (cf. organigramme).

Le référent compétition transmet le règlement des compétitions aux adhérents qui souhaitent s'y inscrire. Ceux-ci s'engagent à le respecter et à prendre en charge les amendes que le SLSN Badminton aurait à payer en cas de manquement.

Sauf mention spécifique, les frais d'inscription aux stages et compétitions individuelles (hors compétitions par équipes) sont à la charge des adhérents.

ARTICLE 9 – Communication

L'adhérent peut trouver des informations concernant la vie de la section sur la page facebook de celui-ci : <https://www.facebook.com/slsnbadmintonconde>

Les informations spécifiques sont envoyées aux adhérents :

- par voie de SMS pour ce qui concerne l'organisation et le planning d'ouverture du gymnase, stages, compétitions, etc.
- par mail pour ce qui concerne l'Assemblée Générale annuelle de l'association SLSN.

Les adhérents (ou leurs représentants légaux) acceptent donc de fournir les coordonnées afférentes leur permettant d'accéder à l'information. La section SLSN Badminton s'engage en contrepartie à ne pas diffuser les coordonnées des adhérents pour d'autres motifs que ceux énumérés ci-dessus.

ARTICLE 10 – Droit à l'image

Sauf mention contraire précisée par l'adhérent lors de son adhésion à l'association, il autorise celle-ci à diffuser sa photo (ou vidéo) pour toute opération de promotion et communication de l'association et/ou de ses sections (page facebook, site internet, dépliant, etc.).